

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (PPVE)

Préalable à la délivrance du permis de construire PC 04924625C0028

Du 13 octobre 2025 au 14 novembre 2025

Par exécution de l'arrêté municipal n° 25-URBA-301 du 23 septembre 2025 et conformément au titre II du livre 1er du code de l'environnement notamment les articles L.122-1-1, L.123-12, L.123-19, L.123-19-1 II, R.123-46-1, il sera procédé du lundi 13 octobre 2025 à 9 h 00 jusqu'au vendredi 14 novembre 2025 à 17 h 30, soit une durée de 33 jours consécutifs à une procédure de participation du public par voie électronique préalable au permis de construire n° PC 04924625C0028 déposé le 1^{er} juillet 2025 et complété le 7 juillet 2025.

Le projet porte sur la réalisation d'une surface d'activité de loisirs sous l'enseigne « L'Autre Usine » (d'une surface de plancher totale de 15 744,2 m²) située dans la zone d'activités concertée du Moulin de Marcille 2, sur la commune de Les Ponts-de-Cé, parcelle cadastrée AP 1242 pour une surface de 30 454 m².

Le maître d'ouvrage est la SCI LAU ANGERS, représentée par Monsieur Vincenot Olivier.

Le dossier soumis à la participation du public comprend :

- La copie de l'arrêté prescrivant la participation du public par voie électronique et ses modalités ;
- Une note explicative du projet contenant la mention des textes qui régissent la PPVE et la manière dont celle-ci s'insère dans la procédure administrative relative au projet,
- L'étude d'impact et son résumé non technique,
- L'avis n° PDL – 4246 / AP de l'autorité environnementale sur l'étude d'impact du 5 septembre 2025 et la réponse du maître d'ouvrage à celui-ci,
- Les avis des services rendus dans le cadre de l'instruction du permis de construire et rendus au jour du commencement de la participation,
- L'arrêté préfectoral de région en date du 21/08/2023, prescrivant l'évaluation environnementale du projet après son examen au cas par cas.
- Le dossier de permis de construire n° PC 04924625C0028 ;

Pendant toute la durée de la participation, le dossier sera consultable

- Par voie électronique : sur le site suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/6386> et rendu accessible depuis le site internet de la commune : <https://www.lespontsdece.fr/>
- Sur demande, le dossier pourra également être consulté sur support papier en mairie des Ponts de Cé aux jours et heures habituels d'ouverture de l'Hôtel de ville.

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de la Commune de Les Ponts de Cé à l'adresse suivante : urbanisme@ville-lespontsdece.fr moyennant un rappel en objet du courriel de la mention suivante : « PPVE LAU ».

Le public pourra adresser ou formuler ses observations et propositions pendant toute la durée de la procédure :

- Sur un registre dématérialisé dédié à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6386>
- Ou par mail : ppve-6386@registre-dematerialise.fr;
- Ou par voie postale à l'adresse suivante : Mairie des Ponts-de-Cé, 7, rue Charles de Gaulle, BP 60029, 49130 LES PONTS-DE-CE.

A l'issue de la participation du public, le Maire de Les Ponts-de-Cé, se prononcera par arrêté sur la demande de permis de construire n° PC 04924625C0028.

Au plus tard, à la date de publication de cette décision, et pour une durée minimale de trois mois, la ville de Les Ponts-de-Cé rendra public, sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.lespontsdece.fr/>, la synthèse des observations et propositions du public ainsi que les motifs de la décision du Maire.